

Sani Marc

HALOGEN

Contrôle les bactéries et les algues dans l'eau des spas et des cuves thermales.

Granulés solubles

DOMESTIQUE

GARANTIE : Bromure de sodium 99,2 %

No. D'HOMOL. 31956 Loi P.A.

AVERTISSEMENT



POISON CORROSIF

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 250 g – 30 kg

SANI-MARC INC.
42, rue de l'Artisan, Victoriaville, (Québec) G6P 7E3
Téléphone: 1-866-470-7264

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion.

Cause de l'irritation des yeux et à la peau. Le contact prolongé avec la peau et les yeux peut provoquer une grave irritation. Ce produit est un irritant pour le nez et la gorge. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Utiliser dans un endroit bien aéré. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Ne pas porter des chaussures contaminées. Ne pas fumer, manger ni boire pendant la manipulation. **Utiliser des lunettes de sécurité et des gants résistant aux produits chimiques conformément aux bonnes pratiques d'hygiène pour manipuler ce produit.**

ENVIRONMENTAL HAZARDS:

This product is toxic to fish and aquatic invertebrates. Do not discharge effluent containing this product into lakes, streams, ponds, estuaries, oceans or other waters.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Conserver ce produit dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Pour éviter la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des semences, des engrais et autres pesticides. Garder à l'écart du feu, d'une flamme nue et toutes autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION :

Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas réutiliser le contenant vide. Recycler si possible ou éliminer conformément aux règlements locaux et provinciaux. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI :

DOSE DE DÉPART :

Au moment du remplissage initial du spa avec de l'eau fraîche, ajouter HALOGEN à un spa doté d'un générateur automatique de brome. Consulter le guide d'utilisation du générateur pour déterminer la concentration requise de HALOGEN. Celle-ci sera indiquée sous forme de la concentration en bromure de sodium. Ce niveau peut être vérifié à l'aide d'une trousse d'analyse de sel, ou au moyen d'un échantillon d'eau apporté chez un détaillant de spa.

MAINTENANCE :

Maintenir les niveaux quotidiens suivants dans l'eau selon les résultats obtenus avec une trousse d'analyse. :

Brome libre disponible : 3,0 à 5,0 ppm

pH : 7,2 à 7,8

Alcalinité totale : 100 à 200 ppm

Dureté calcique : 150 à 200 ppm

Le générateur automatique de brome produira du brome libre jusqu'à ce que la réserve de bromure soit en-dessous du niveau minimal requis. Au besoin, ajouter du HALOGEN de manière à maintenir le niveau de bromure au-dessus du niveau minimal requis. La dilution, les éclaboussements et les fuites sont les principaux facteurs de baisse du niveau de brome. Si le générateur automatique de brome ne produit pas suffisamment de brome libre, s'assurer que la concentration recommandée de bromure de sodium est toujours présente dans l'eau du spa comme indiqué dans le guide d'utilisation du générateur.

Avant d'entrer dans le spa, vérifier la concentration de brome, qui doit être maintenue entre 3,0 et 5.0 ppm de brome libre disponible. Si la concentration de brome est supérieure aux niveaux recommandés, couper le pouvoir au moteur du spa jusqu'à ce que la concentration atteigne 5 ppm. Pour abaisser la concentration plus rapidement, diluer le contenu du spa avec de l'eau fraîche.

Afin d'obtenir une stérilisation adéquate, le spa doit être complètement vidé à intervalle régulier. Le nombre de jours entre les **Drainages complets du spa** est égal au volume d'eau du spa en litres, divisé par 10 fois le nombre maximum d'utilisateurs quotidiens du spa. Remplir le spa avec de l'eau et répéter le **Mode d'emploi ci-dessus**.

La température maximale d'emploi du spa est de 40 °C. Un bain dans une eau à 40 °C ne devrait pas dépasser 15 minutes.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.